



Rochefort dans les villes test du plan ascenseurs

lundi 12 août 2024, par [lpe](#)

Le Plan Ascenseur, afin d'améliorer la mobilité verticale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été annoncé le 15 juillet. Ce plan gouvernemental répond aux besoins croissants des habitants, notamment en raison du vieillissement de la population et de la forte présence de familles monoparentales (30% dans les quartiers prioritaires).

Un enjeu de mobilité quotidienne

Depuis le rapport interministériel de 2015 sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique, plusieurs avancées ont été réalisées, notamment l'obligation depuis 2019 d'installer des ascenseurs dans les immeubles de trois étages et plus (R+3) ainsi que la réalisation de nombreux projets de rénovation urbaine, améliorant significativement la situation, avec le remplacement d'équipements vieillissants. Toutefois, un diagnostic actualisé est nécessaire pour évaluer les progrès et identifier les besoins persistants.

Première phase : diagnostic approfondi

La première phase du Plan Ascenseur consiste en un diagnostic complet des équipements de mobilité verticale dans les QPV. Ce diagnostic visera à cartographier les bâtiments concernés, recenser les ascenseurs existants et évaluer leur état de fonctionnement (âge des équipements, fréquence des pannes...). Cette première phase d'identification concernera les logements sociaux ainsi que ceux du parc privé, et sera réalisé avec le concours des acteurs locaux : bailleurs sociaux, syndicats de copropriété et sociétés d'ascensoristes.

Expérimentation dans quatre quartiers pilotes

Pour développer une méthodologie reproductible à l'échelle nationale, quatre quartiers ont été sélectionnés pour une phase expérimentale :

- Besançon : QPV Planoise
- Laval : QPV Les Fourches
- Rochefort : QPV Sud Centre-Ville - Avant-Garde
- Sevrans/Aulnay-sous-Bois : QPV Les Beaudottes

Ces quartiers, choisis pour leur diversité représentative des QPV, permettront d'identifier les défis spécifiques et de mettre en place une méthodologie adaptable à tous les quartiers prioritaires.

Un projet accompagné par l'ANCT

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilotera cette expérimentation et assurera l'accompagnement des préfetures concernées tout au long du processus.

Restez en veille sur les actualités dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine avec notre MAGAZINE trimestriel : <https://boutique.lepetiteconomiste.com>